

Climbing Escalade Canada Jeux panaméricains de Lima 2027 Procédure interne de nomination définitive

Événement : Jeux panaméricains de Lima 2027 (JPA)

Dates des Jeux panaméricains : du 23 juillet au 8 août 2027

Dates des compétitions d'escalade sportive : du 24 au 27 juillet 2027

Lieu : Lima, Pérou

Date de sélection de l'équipe de Climbing Escalade Canada : 1er mars 2027

Publication : 24 avril 2026

Mise à jour : 15 juillet 2026

Supervision : directeur de la haute performance de Climbing Escalade Canada

Tableau de contrôle des versions		
Version	Date	Résumé ou description des modifications
1.0 Avant la publication du système de qualification définitif de World Climbing pour les Jeux panaméricains de 2027	24 avril 2026	Version initiale — approbation du conseil d'administration
2.0 Après la publication du système de qualification définitif de World Climbing pour les Jeux panaméricains de 2027	15 juillet 2026	- Retrait du statut provisoire à la suite de la publication, par World Climbing, du système de qualification définitif des Jeux panaméricains de Lima 2027 - Ajout des dates des compétitions d'escalade sportive - Préambule : ajout d'un libellé précisant l'autorité prépondérante - Section 1.3 : ajout d'une précision concernant le quota du pays hôte - Section 3 : précision concernant la prise de décisions sur place - Section 4 : précision concernant la qualification par la voie 1 des Jeux sud-américains de Santa Fe 2026 - Section 4 : remplacement de la terminologie de classement « FN » par « CNO » - Section 4 : remplacement du texte provisoire sur les quotas par l'énoncé définitif concernant la réattribution - Section 5 : ajout des exigences définitives d'admissibilité - Section 5 : élargissement des obligations administratives liées à l'admissibilité - Section 5 : élargissement des exigences de conformité relatives aux déplacements - Section 5 : élargissement de la portée des suspensions ou disqualifications - Section 6 : clarification des détails de la voie 1 - Section 6 : clarification des détails de la voie 2 - Section 6.2 : confirmation des dates - Section 6.4 : clarification du pouvoir décisionnel - Section 8 : élargissement de la portée des protocoles - Section 11 : ajout de la date d'expiration exigée pour le passeport des membres du personnel - Section 14 : mise à jour des dates

PRÉAMBULE

La présente Procédure interne de nomination (PIN) a été finalisée à la suite de la publication du [système de qualification en escalade pour les Jeux panaméricains de Lima 2027](#). Elle décrit le processus par lequel Climbing Escalade Canada (CEC), en coordination avec le Comité olympique canadien (COC), nommera les athlètes qui représenteront le Canada aux Jeux panaméricains de Lima 2027, sous réserve de l'attribution de quotas au Canada par les voies de qualification applicables.

La présente PIN vise à être conforme au système de qualification définitif de Lima 2027, aux exigences du COC, aux politiques de CEC, aux exigences de Panam Sports et aux règles de World Climbing. En cas d'incompatibilité entre la présente PIN et le système de qualification définitif de Lima 2027, le système de qualification définitif ainsi que les exigences applicables du COC et de Panam Sports auront préséance, et CEC modifiera la présente PIN au besoin.

SECTION 1: INTRODUCTION

1.1 Objet

Le présent document décrit les procédures de qualification et de nomination au moyen desquelles CEC déterminera les athlètes qui seront nommés pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains de Lima 2027 à titre de membres de l'équipe nationale de CEC.

1.2 Objectifs

Le présent processus de nomination vise à repérer et à nommer les athlètes les plus susceptibles d'obtenir des résultats sur le podium aux Jeux panaméricains de Lima 2027. L'objectif de résultat de CEC est d'obtenir trois (3) podiums, toutes disciplines confondues.

1.3 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe de CEC aux Jeux panaméricains de Lima 2027 sera déterminée par l'attribution de quotas au Canada selon le système de qualification de Lima 2027. Le nombre maximal d'athlètes par Comité national olympique (CNO) est de trois (3) athlètes par catégorie féminine et masculine, et par épreuve en bloc, en difficulté et en vitesse. Par conséquent, la taille maximale possible de l'équipe canadienne d'escalade sportive est de neuf (9) femmes et neuf (9) hommes, soit un total de dix-huit (18) athlètes.

La répartition définitive des quotas par catégorie féminine et masculine est de dix-sept (17) athlètes en bloc, dix-sept (17) athlètes en difficulté et quatorze (14) athlètes en vitesse. Chaque épreuve et chaque catégorie comprennent un (1) quota réservé au pays hôte, le Pérou, indépendamment des quotas obtenus par les voies de qualification.

1.4 Contexte de la qualification olympique pour Los Angeles 2028

Le système de qualification de Lima 2027 prévoit qu'en escalade, l'athlète le mieux classé de chaque épreuve et de chaque catégorie à Lima 2027 obtiendra un (1) quota pour les Jeux olympiques de Los Angeles 2028, sous réserve du quota maximal par catégorie et par CNO établi dans le système de qualification de l'escalade pour LA 2028. La présente PIN régit uniquement la nomination aux Jeux panaméricains de Lima 2027. Tout processus ultérieur de nomination olympique sera régi par le système de qualification applicable de LA 2028, les exigences du COC et la Procédure interne de nomination olympique de CEC.

SECTION 2: POUVOIR DÉCISIONNEL

Le directeur de la haute performance (DHP), conjointement avec le Comité de gouvernance de la haute performance (CGHP), est responsable de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre des présents critères de sélection. Toutes les nominations aux Jeux panaméricains de Lima 2027 seront soumises au CGHP aux fins de consultation, l'approbation finale relevant du DHP. Le DHP doit veiller à

ce que le processus décrit dans le présent document soit dûment suivi et à ce que le processus de sélection soit juste et équitable pour toutes les personnes candidates.

SECTION 3: POUVOIR DÉCISIONNEL SUR PLACE

Le DHP est responsable des décisions prises sur place aux Jeux panaméricains de Lima 2027. Au besoin, il peut consulter le personnel de soutien de CEC, le CGHP, le COC et/ou les membres concernés de l'équipe médicale ou de l'équipe intégrée de soutien avant de prendre une décision sur place.

SECTION 4: CRITÈRES DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Selon le système de qualification définitif de l'escalade pour les Jeux panaméricains de Lima 2027, les athlètes peuvent se qualifier pour Lima 2027 par deux (2) voies de qualification, auxquelles s'ajoutent l'attribution au pays hôte et toute réattribution applicable. Les qualifications obtenues dans une épreuve sont attribuées nominativement aux athlètes. Les qualifications fondées sur le classement 2026 des équipes nationales de la Série mondiale de World Climbing sont attribuées aux CNO, qui sélectionnent ensuite les athlètes en coordination avec leur fédération nationale et conformément à leur processus interne de sélection.

Quota par épreuve et par catégorie:

Voie de qualification/classement	Bloc (par catégorie)	Difficulté (par catégorie)	Vitesse (par catégorie)
Jeux sud-américains de Santa Fe 2026	1	1	1
Classement des équipes nationales de la Série mondiale — CNO au rang 1	3	3	3
Classement des équipes nationales de la Série mondiale — CNO au rang 2	3	3	3
Classement des équipes nationales de la Série mondiale — CNO au rang 3	3	3	2
Classement des équipes nationales de la Série mondiale — CNO au rang 4	2	2	2
Classement des équipes nationales de la Série mondiale — CNO au rang 5	2	2	1
Classement des équipes nationales de la Série mondiale — CNO au rang 6	1	1	1
Classement des équipes nationales de la Série mondiale — CNO au rang 7	1	1	-
Sous-total du classement des équipes nationales de la Série mondiale	15	15	12
Place du pays hôte	1	1	1
Nombre total de quota par catégorie	17	17	14

Les quotas inutilisés sont réattribués conformément aux procédures prévues dans le système de qualification définitif de Lima 2027. Toute réattribution doit respecter le quota maximal par épreuve et par catégorie pour chaque CNO.

SECTION 5: ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Pour pouvoir être nommé par CEC et participer aux Jeux panaméricains de Lima 2027, l'athlète doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être admissible à représenter le Canada aux Jeux panaméricains de Lima 2027.
- Être né avant le 1er janvier 2011.
- Être membre inscrit de Climbing Escalade Canada et être en règle.
- Avoir signé l'Entente de l'athlète de CEC 2026-2027.
- Être admissible à concourir dans la [catégorie Open de World Climbing](#).

- Détenir une licence internationale valide délivrée par World Climbing pendant l'année de qualification et au moment où elle est exigée pour participer à Lima 2027.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction de participer à une compétition de World Climbing pendant l'année de qualification.
- Accepter la nomination au sein de l'équipe par courriel au plus tard à la date limite fixée par CEC, soit le 15 mars 2027, sauf modification communiquée par écrit par CEC.
- Maintenir son admissibilité conformément aux lignes directrices de CEC, du COC, de Panam Sports et de World Climbing relatives à l'admissibilité des athlètes dans le sport.
- Signer, soumettre et respecter l'Entente de l'athlète du COC, le Formulaire des conditions d'admissibilité aux Jeux panaméricains de Lima 2027 et tout autre document exigé pour les Jeux, au plus tard aux échéances établies par CEC, le COC, Panam Sports et/ou World Climbing. Lorsque l'athlète a moins de 19 ans, son parent ou tuteur doit également signer les ententes exigées.
- Satisfaire à toutes les exigences d'inscription, d'accréditation, de sport sécuritaire, de formation antidopage et d'administration imposées par CEC, le COC, Panam Sports et World Climbing, dans les délais applicables.
- Détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant au moins six (6) mois après la cérémonie de clôture des Jeux panaméricains de Lima 2027, et satisfaire à toutes les exigences applicables d'entrée, de visa et de déplacement pour le Pérou.
- Respecter intégralement les règles antidopage de World Climbing, le Programme canadien antidopage (PCA) ainsi que les règles antidopage de toute autre organisation antidopage ayant compétence à son égard, et ne pas purger de période d'inadmissibilité pour une violation des règles antidopage.
- Ne faire l'objet d'aucune suspension ou disqualification imposée par CEC, le COC, World Climbing, Panam Sports ou toute autre autorité ayant compétence à son égard.

SECTION 6: CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ORGANISME NATIONAL DE SPORT

Au moment de la finalisation du présent document, World Climbing et Panam Sports ont publié le système de qualification définitif de Lima 2027. Ce système comporte deux voies de qualification : (1) les Jeux sud-américains de Santa Fe 2026, dont les quotas sont attribués nominativement aux athlètes, et (2) le classement 2026 des équipes nationales de la Série mondiale de World Climbing, dont les quotas sont attribués aux CNO. Le processus interne de nomination de CEC s'applique aux athlètes canadiens ainsi qu'à tout quota attribué au Canada.

6.1 Processus de sélection

Voie 1 : Jeux sud-américains de Santa Fe 2026

Les Jeux sud-américains de Santa Fe 2026 se dérouleront en Argentine du 22 au 25 septembre 2026. L'athlète le mieux classé de chaque épreuve et de chaque catégorie obtiendra un (1) quota. Ces quotas sont attribués nominativement aux athlètes.

La voie de qualification des Jeux sud-américains de Santa Fe 2026 est ouverte aux pays membres de l'ODESUR dont la fédération nationale est affiliée à World Climbing. Le Canada n'étant pas membre de l'ODESUR, les athlètes de CEC ne sont pas admissibles à cette voie. Si cette voie devient accessible aux athlètes canadiens, CEC nommera tout athlète qui obtient nominativement un quota, sous réserve qu'il satisfasse à toutes les exigences d'admissibilité de la présente PIN ainsi qu'à toutes les exigences du COC, de Panam Sports et de World Climbing.

Voie 2 : classement 2026 des équipes nationales de la Série mondiale de World Climbing

Le classement 2026 des équipes nationales de la Série mondiale de World Climbing est établi séparément par catégorie et prend fin le 31 octobre 2026. Les quotas obtenus au moyen de ce classement sont attribués aux CNO. Selon les quotas attribués au Canada, CEC nommera les athlètes

conformément à son système de classement national pour les JPA de Lima 2027, sous réserve des exigences d'admissibilité des athlètes prévues dans la présente PIN.

Le système de classement national de CEC pour les JPA de Lima 2027 sera en vigueur d'avril 2026 à février 2027 inclusivement, les calculs définitifs et la sélection de l'équipe ayant lieu le 1er mars 2027. Le système respectera les conditions suivantes :

Disciplines de bloc et de difficulté

- Les athlètes obtiendront des points d'épreuve pour leurs résultats aux compétitions désignées comme admissibles au classement national continu (CNC) de CEC, conformément aux calculs des points d'épreuve prévus dans la Politique du Programme de l'équipe nationale 2026.
- Les groupes de l'équipe nationale définis dans la Politique du Programme de l'équipe nationale 2026 ne s'appliqueront pas au système de classement national pour les JPA de Lima 2027.
- La dépréciation des points d'épreuve, telle qu'elle est définie dans la Politique du Programme de l'équipe nationale 2026, ne s'appliquera pas au système de classement national pour les JPA de Lima 2027.
- Les points courants du classement national pour les JPA de Lima 2027 seront accessibles au public dans les tableaux de bord de CEC pour le [bloc](#) et la [difficulté](#).
- Le 1er mars 2027, les trois (3) meilleurs résultats en points d'épreuve obtenus par chaque athlète lors de compétitions admissibles au CNC depuis le 1er avril 2026 seront additionnés afin d'établir le classement relatif de l'ensemble des athlètes.

S'il y a égalité en difficulté ou en bloc le 1er mars 2027, à l'issue du système de classement national de CEC pour les JPA de Lima 2027, les deux (2) meilleurs résultats en points d'épreuve des athlètes à égalité seront calculés afin de les classer. Si l'égalité persiste, les résultats des Championnats nationaux 2027 serviront à la départager. Si les deux athlètes n'ont pas participé aux Championnats nationaux 2027, le résultat de la dernière compétition à laquelle ils ont tous deux participé servira à départager l'égalité.

Si l'égalité persiste, le DHP la départagera en tenant compte des résultats cumulés obtenus aux événements suivants, selon l'ordre de priorité indiqué :

- Résultats aux compétitions de la Série mondiale de World Climbing 2026.
- Résultats aux Championnats panaméricains 2026.
- Résultats aux Coupes panaméricaines 2026.
- Résultats aux Coupes nord-américaines 2026.
- Résultats aux Championnats nationaux de CEC 2027.

Discipline de vitesse

- Les athlètes seront classés selon la moyenne de leurs cinq (5) meilleurs temps d'ascension réalisés à des événements admissibles au CNC pendant la période du système de classement national pour les JPA de Lima 2027. Seuls les deux (2) meilleurs temps d'ascension de l'athlète par compétition seront pris en compte.
Les temps de vitesse courants des athlètes dans le système de classement national pour les JPA de Lima 2027 seront accessibles au public dans le [tableau de bord de CEC pour la vitesse](#).
Le 1er mars 2027, la moyenne des cinq (5) meilleurs temps d'ascension réalisés lors de compétitions admissibles au CNC depuis le 1er avril 2026 servira à établir le classement relatif de l'ensemble des athlètes.
- S'il y a égalité en vitesse le 1er mars 2027, à l'issue du système de classement national de CEC pour les JPA de Lima 2027, l'athlète ayant réalisé le meilleur temps individuel lors d'une compétition prise en compte dans le système de classement des JPA sera sélectionné. Si l'égalité persiste, les résultats des Championnats nationaux 2027 serviront à la départager. Si les deux athlètes n'ont pas

participé aux Championnats nationaux 2027, le résultat de la dernière compétition à laquelle ils ont tous deux participé servira à départager l'égalité.

Si l'égalité persiste, le DHP la départagera en tenant compte des résultats cumulés obtenus aux événements suivants, selon l'ordre de priorité indiqué :

- Résultats aux compétitions de la Série mondiale de World Climbing 2026.
- Résultats aux Championnats panaméricains 2026.
- Résultats aux Coupes panaméricaines 2026.
- Résultats aux Coupes nord-américaines 2026.
- Résultats aux Championnats nationaux de CEC 2027.
- Pour les athlètes de vitesse U19 pendant la période du système de classement national pour les JPA de Lima 2027 (du 21 avril 2026 au 1er mars 2027), leurs temps d'ascension aux Championnats nationaux jeunesse de vitesse U19/Jeunesse A 2027 (maximum de deux) peuvent être ajoutés à leur classement, en plus de leurs temps d'ascension dans la division senior des Championnats nationaux de vitesse (maximum de deux).
- Si le nombre d'occasions de compétition de vitesse à l'échelle nationale, continentale ou internationale est limité en raison de circonstances atténuantes, CEC peut choisir d'organiser des événements officiels de vitesse hors compétition au cours desquels les athlètes pourront enregistrer des temps d'ascension admissibles au CNC aux fins du système de classement national pour les JPA de Lima 2027. Seules les deux (2) meilleures ascensions de l'athlète, sur un maximum de six (6) essais officiels chronométrés, pourront être ajoutées à son classement national.

6.2 Confirmation et réattribution des quotas

La confirmation et la réattribution des quotas seront effectuées conformément au système de qualification définitif de Lima 2027. Les quotas fondés sur le classement sont attribués aux CNO et non nominativement aux athlètes. Le Canada peut donc confirmer l'utilisation de quota attribués au CNO avant la date de nomination des athlètes par CEC, soit le 1er mars 2027.

- Pour les quotas des Jeux sud-américains de Santa Fe 2026, World Climbing confirmera les quotas au plus tard le 30 septembre 2026. Les CNO devront les accepter ou les refuser au plus tard le 14 octobre 2026.
- Pour les quotas du classement 2026 des équipes nationales de la Série mondiale de World Climbing, World Climbing confirmera les quotas au plus tard le 5 novembre 2026. Les CNO devront les accepter ou les refuser au plus tard le 19 novembre 2026.
- World Climbing confirmera tout quota réattribué au plus tard le 23 novembre 2026, et les CNO qui reçoivent une place réattribuée devront confirmer leur participation au plus tard le 30 novembre 2026.
- Une fois toutes les confirmations de quotas terminées, World Climbing pourra continuer de réattribuer les quotas inutilisés conformément au système de qualification définitif; aucune réattribution ne sera toutefois permise après le début de la réunion technique.

Si le Canada reçoit un quota additionnel ou réattribué fondé sur le classement après la date de sélection de l'équipe de CEC, soit le 1er mars 2027, CEC nommera l'athlète admissible suivant au classement, dans l'épreuve et la catégorie concernés, selon le système de classement national de CEC pour les JPA de Lima 2027, à moins que des circonstances exceptionnelles n'exigent l'application de la section 9.

6.3 Processus de sélection des athlètes remplaçants

Lors de l'annonce de la nomination définitive pour les Jeux panaméricains de Lima 2027, CEC annoncera également les athlètes remplaçants qui pourraient être appelés à remplacer un athlète incapable de concourir. Les renseignements concernant ces athlètes pourront être transmis au COC en même temps que ceux des athlètes sélectionnés, sous réserve des exigences du COC et des processus de liste longue disponibles. Si un athlète nommé est retiré de l'équipe ou devient incapable de concourir, les athlètes remplaçants seront sélectionnés selon le système de classement national de CEC pour les JPA de Lima 2027, dans l'ordre de priorité suivant. Les athlètes remplaçants ne se rendront pas à Lima

2027 à moins d'être nommés pour occuper un quota vacant et concourir. Ils seront les athlètes admissibles suivants au classement dans le système de classement national de CEC pour les JPA de Lima 2027, pour l'épreuve et la catégorie concernées.

6.4 Retrait d'un athlète après sa sélection ou sa nomination

Entre la sélection du 1er mars 2027 et la fin des Jeux panaméricains de Lima 2027, un athlète peut être retiré de l'équipe de CEC pour les Jeux panaméricains de Lima 2027 dans les circonstances suivantes :

- Il subit une blessure ou une maladie, ou connaît un changement de son statut d'entraînement qui, de l'avis du CGHP et du DHP, en consultation avec le responsable de l'EIS ou le médecin-chef aux Jeux, selon le cas, le rend inapte ou insuffisamment préparé à la compétition.
- Lors de camps ou d'événements précédant les Jeux, l'athlète n'est pas en mesure de démontrer qu'il est prêt à performer, à la satisfaction de l'entraîneur, du DHP et/ou du CGHP.
- Il est établi qu'il a enfreint une politique de CEC ou du COC, ou une politique de toute autre organisation sportive ayant compétence à son égard, et une suspension lui a été imposée qui sera purgée pendant les Jeux panaméricains de Lima 2027.
- Il ne satisfait pas aux exigences d'admissibilité, d'inscription, d'accréditation, d'antidopage, de sport sécuritaire, de déplacement ou d'administration dans les délais établis par CEC, le COC, Panam Sports, World Climbing ou toute autre autorité applicable.

En plus de respecter, selon le cas, les exigences détaillées ci-dessus ou dans toute autre section pertinente et applicable des présents critères de sélection, toute décision de retirer un athlète de l'équipe des Jeux panaméricains de Lima 2027 sera prise par le DHP.

6.5 Blessure, maladie ou changement du statut d'entraînement

Les athlètes doivent signaler immédiatement toute blessure, maladie ou modification de leur statut d'entraînement susceptible de nuire à leur capacité de participer aux Jeux panaméricains de Lima 2027. Le défaut de signaler adéquatement une blessure, une maladie ou un changement du statut d'entraînement avant l'événement peut entraîner le retrait de l'athlète de l'équipe des Jeux panaméricains de Lima 2027. Le DHP doit en être informé immédiatement.

Dès qu'elle est informée d'une blessure, d'une maladie ou d'un changement du statut d'entraînement d'un athlète susceptible de nuire à sa performance, CEC collaborera avec l'athlète, l'entraîneur-chef et les ressources disponibles de l'équipe intégrée de soutien afin de s'assurer qu'une évaluation complète de la blessure ou de la maladie a été réalisée et qu'un plan de rétablissement est en place. Cette évaluation comprendra une appréciation du potentiel de rétablissement de l'athlète et de sa capacité à concourir au meilleur de ses possibilités.

Si, à la suite de l'évaluation susmentionnée, l'athlète est jugé inapte à reprendre l'entraînement ou la compétition, il sera déclaré non prêt à concourir et pourra, sur décision du DHP prise en consultation avec le CGHP, être retiré de l'équipe des Jeux panaméricains de Lima 2027.

SECTION 7: ENGAGEMENT À L'ENTRAÎNEMENT ET ÉVÉNEMENTS OBLIGATOIRES

CEC se réserve le droit d'exiger la participation des athlètes à des compétitions clés, des camps d'entraînement, des réunions d'équipe, des camps de préparation ou des activités administratives comme condition de participation à l'équipe ou de nomination pour les Jeux panaméricains de Lima 2027. Sauf autorisation préalable du DHP, le défaut ou l'incapacité de participer aux activités prévues peut entraîner le retrait de l'équipe ou l'inadmissibilité à la nomination. Dans la mesure du possible, les dates et lieux des activités obligatoires seront communiqués au moins douze (12) semaines à l'avance et pourront être modifiés moyennant un préavis d'au moins six (6) semaines.

SECTION 8: PROTOCOLES RELATIFS AUX MALADIES INFECTIEUSES ET AU BIEN-ÊTRE

Les membres de l'équipe qualifiés doivent respecter tous les protocoles relatifs aux maladies infectieuses, aux soins médicaux, au bien-être et aux déplacements prescrits par CEC, le COC, Panam Sports, World Climbing, le pays hôte ou toute autre autorité des Jeux afin de protéger la santé individuelle, la performance et les résultats en compétition. Le non-respect de ces protocoles peut entraîner l'exclusion des Jeux panaméricains de Lima 2027. Ces protocoles seront communiqués avant l'événement dès qu'ils seront disponibles.

SECTION 9: MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Toute modification apportée au présent document sera communiquée directement aux membres et aux parties prenantes de CEC concernés. La présente clause ne doit pas servir à justifier des modifications après une compétition ou des épreuves de sélection faisant partie des critères de sélection, sauf si la modification est nécessaire en raison d'une circonstance imprévue ou d'un changement aux exigences de World Climbing, de Panam Sports, du COC ou des Jeux. Elle permet les modifications pouvant découler de changements au système de qualification de Lima 2027, d'un manque de clarté dans les définitions ou le libellé, d'une réattribution de quotas ou de circonstances indépendantes de la volonté de CEC. Si le document est modifié, CEC informera le COC des raisons de la modification dès que possible.

En cas de circonstances imprévues indépendantes de la volonté de CEC qui empêchent la mise en œuvre équitable des présentes Procédures internes de nomination telles qu'elles sont rédigées, le DHP et le CGHP auront toute latitude pour régler la situation comme ils le jugent approprié, compte tenu des facteurs et circonstances pertinents.

Lorsque des circonstances imprévues empêchent l'application juste et objective du processus de sélection, le DHP, en consultation avec le CGHP et le directeur général, selon le cas, se réserve le droit de déterminer la marche à suivre appropriée.

SECTION 10: APPELS

Tout athlète directement touché par une décision de sélection de CEC peut interjeter appel de cette décision conformément à la [Politique d'appel de CEC](#). Si l'appel n'est pas réglé au moyen du processus prévu par la politique applicable de CEC, l'appelant peut, s'il y a lieu, avoir la possibilité de faire entendre l'appel par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC). Lorsque les délais sont critiques, CEC et l'athlète peuvent convenir de ne pas suivre le processus de CEC et de s'adresser directement au CRDSC.

SECTION 11: SÉLECTION DU PERSONNEL

Pour pouvoir être sélectionnée comme membre du personnel pour les Jeux panaméricains de Lima 2027, toute personne doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être membre inscrit de CEC et être en règle.
- Signer, soumettre et respecter l'Entente de l'équipe du COC et le Formulaire des conditions de participation aux Jeux panaméricains de Lima 2027 dans le délai prescrit, ainsi que toutes les exigences d'inscription en vigueur au moment de la sélection.
- Détenir un passeport valide et veiller à satisfaire aux exigences de visa et d'entrée au Pérou. Le passeport ne doit pas expirer dans les six (6) mois suivant la cérémonie de clôture.
- Les entraîneurs doivent être membres en règle du Programme des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs, le cas échéant.
- Respecter intégralement les règles antidopage de World Climbing, le PCA ainsi que les règles antidopage de toute autre organisation antidopage ayant compétence à leur égard, et ne pas purger de période d'inadmissibilité pour une violation des règles antidopage.

- Ne faire l'objet d'aucune suspension ou disqualification imposée par CEC, le COC, World Climbing, Panam Sports ou toute autre autorité ayant compétence à leur égard.
- Respecter les exigences et politiques de CEC, du COC, de Panam Sports, du pays hôte et des Jeux en matière de santé, de sécurité, d'accréditation, de déplacements et de vaccination.
- Avoir au moins 18 ans au moment de la nomination.

Le DHP de CEC a l'entière discrétion de sélectionner le personnel de soutien, notamment le chef d'équipe, les entraîneurs et les membres de l'équipe intégrée de soutien, pour les Jeux panaméricains de Lima 2027. Le personnel de soutien sera sélectionné selon le principe voulant que l'on envoie une équipe de spécialistes les mieux placés pour aider les athlètes à obtenir des résultats sur le podium aux Jeux. Toutes les sélections sont assujetties à l'approbation du COC.

SECTION 12: PUBLICATION DE LA PIN

La PIN de CEC pour les Jeux panaméricains de Lima 2027 sera publiée, diffusée aux athlètes et aux entraîneurs concernés de l'équipe nationale 2026-2027, et affichée sur le site Web de CEC. Toute modification ultérieure apportée à la PIN approuvée sera diffusée aux athlètes et aux entraîneurs concernés du programme de haute performance et affichée sur le site Web de CEC.

SECTION 13: FINANCEMENT

L'équipe de CEC pour les Jeux panaméricains de Lima 2027 sera financée par le COC, CEC et/ou les contributions des athlètes, selon la situation financière de CEC et les modalités de financement des Jeux. Tout écart par rapport aux plans de déplacement et d'hébergement approuvés par l'équipe peut entraîner des frais personnels pour les athlètes et les membres du personnel.

SECTION 14: ÉCHÉANCIER

Date	Jalon
24 avril 2026	Publication de la PIN provisoire de CEC.
Du 22 au 25 septembre 2026	Jeux sud-américains de Santa Fe 2026 — Argentine.
30 septembre 2026	World Climbing confirme à Panam Sports et aux CNO les quotas obtenus aux Jeux sud-américains.
14 octobre 2026	Les CNO confirment ou refusent auprès de Panam Sports et de World Climbing les quotas des Jeux sud-américains.
31 octobre 2026	Fin de la période de classement de qualification du classement 2026 des équipes nationales de la Série mondiale de World Climbing.
5 novembre 2026	World Climbing confirme à Panam Sports et aux CNO les quotas obtenus au moyen du classement 2026 des équipes nationales de la Série mondiale de World Climbing ainsi que les quotas du pays hôte.
19 novembre 2026	Les CNO confirment ou refusent auprès de Panam Sports et de World Climbing les quotas fondés sur le classement.
23 novembre 2026	World Climbing confirme à Panam Sports et aux CNO la réattribution des quotas.
30 novembre 2026	Les CNO qui reçoivent des quotas réattribués confirment leur participation auprès de Panam Sports et de World Climbing.
1er mars 2027	Date de sélection de l'équipe de CEC. CEC détermine les nominations des athlètes en fonction de la présente PIN et des quotas disponibles.
15 mars 2027	Date limite d'acceptation de la nomination par les athlètes.
23 avril 2027	Date limite des inscriptions par nombre.
2 juillet 2027	Date limite des inscriptions nominatives.
23 juillet 2027	Cérémonie d'ouverture des Jeux panaméricains de Lima 2027.
À confirmer	Réunion technique. Aucune réattribution de quota n'est permise après le début de la réunion technique.
Du 24 au 27 juillet 2027	Compétitions d'escalade sportive de Lima 2027.

SECTION 15: COORDONNÉES

Pour toute demande de clarification concernant les critères de sélection, veuillez communiquer avec Kraig Devlin, directeur de la haute performance, à l'adresse kraig@climbingcanada.ca.